

2^{ème} Petites Plumes d'Orléans

16 & 17 Février 2019

Règlement particulier

Le tournoi se déroulera selon les règles officielles de la FFBaD et le règlement général des compétitions.

1 - LICENCES

1.1 - Les joueurs devront être licenciés le jour du tirage au sort.

1.2 - Le tournoi est ouvert aux joueurs minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans de toutes les ligues françaises.

1.3 - Les éventuels défauts de licence des joueurs ayant néanmoins disputé le tournoi seront passibles de sanctions prononcées par les ligues d'appartenances.

2 - TABLEAUX

2.1 - Le tournoi se jouera par top ouvert aux paires ne dépassant pas 6200 points en DH, 4000 points en DD et 4000 points en mixte.

2.2 - Le nombre d'inscrits est limité à 500 joueurs.

2.3 - Les doubles hommes et doubles dames se dérouleront en intégralité le samedi.

- Les doubles mixtes se dérouleront le dimanche.

- Tous les tableaux se joueront en poule puis en élimination directe, avec si possible deux sortants par poule.

2.4 – Dans tous les tableaux, le joueur ayant la cote la plus forte ne doit pas excéder 16 fois la cote du joueur ayant la plus basse cote du tableau.

2.5 - Les joueurs peuvent s'inscrire avec X sans assurance de se voir attribuer un partenaire.

2.6 - Le classement qui fait foi pour le tournoi est celui au 31 Janvier 2019.

2.7 - Les organisateurs se réservent le droit de regrouper voire d'annuler certaines séries si le nombre d'inscrits est insuffisant.

3 - INSCRIPTIONS

3.1 - Les inscriptions devront être envoyées par mail uniquement à chedevillef@gmail.com avant le 3 février 2019.

3.2 - Le paiement sera à effectuer par virement, en prenant soin d'indiquer en libellé le nom du joueur concerné ou le club (voir RIB sur la feuille d'inscription), ou par chèque libellé à l'ordre du

CLTO Badminton et envoyé à CLTO Badminton, 1 boulevard de Québec 45000 ORLEANS.

3.3 - Dès réception du dossier complet (feuille d'inscription et paiement), l'inscription sera prise en compte et un mail de confirmation sera envoyé.

3.4 - Les frais d'engagement s'élèvent à 15 € pour un tableau, 21 € pour 2 tableaux.

3.5 - Les organisateurs se donnent la possibilité de refuser des inscriptions si celles-ci sont incomplètes ou si la date limite de réception des inscriptions est dépassée.

3.6 - Pour le bon déroulement de la compétition, les organisateurs pourront limiter à 24 paires par tableau, par ordre d'arrivée (selon la date de réception du dossier complet).

4 - VOLANTS

4.1 - Les volants sont à la charge des joueurs, à parité. En cas de litige, le volant officiel, en vente dans la salle, sera utilisé.

4.2 - Le volant officiel pour le tournoi est le Babolat 2.

4.3 - Le test des volants se fera avant le temps de préparation des joueurs.

4.4 - Tout volant touchant une infrastructure des gymnases ou des objets suspendus (câbles, paniers de basket, rideau...) sera compté et une fois au service et faute en jeu. Cette règle pourra être adaptée par le Juge-Arbitre le jour de la compétition suivant les remarques constatées.

5 - ARBITRAGE

5.1 - Le Juge-Arbitre principal du tournoi sera Bruno Fouassier, il sera assisté par Line Melezan-Goujard.

5.2 - Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

5.3 - Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. En cas de litige, les joueurs pourront faire appel au Juge-Arbitre à tout moment du tournoi, qui désignera si possible un arbitre présent dans la salle s'il y en a.

6 - FORFAITS

6.1 - Le tirage au sort aura lieu le 10 Février 2019. Tout forfait annoncé après cette date devra être justifié par l'envoi d'un justificatif à la ligue de badminton CVL (secretariat@badmintoncvl.fr) + copie au CLTO Badminton (contact@cltobadminton.fr).

6.2 - Seuls les forfaits justifiés seront remboursés.

6.3 - Les éventuels forfaits non justifiés sont passibles de sanctions prévues par le Règlement des Forfaits qui se trouve dans le Guide du Badminton.

7 - PRODUITS DOPANTS

7.1 - Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son 1er match du tournoi.

7.2 - L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibé. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).

8 - CONDITIONS PARTICULIERES

8.1 - Le planning horaire est donné à titre indicatif. Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi devra le signaler en priorité au Juge-Arbitre dont il attendra d'obtenir l'accord puis dans un deuxième temps à la table de marque. Les matchs pourront être lancés avec une heure maximum d'avance sur l'horaire annoncé.

8.2 - Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 min. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé. Le Juge-Arbitre peut accorder un temps de repos plus long si cela lui paraît souhaitable.

8.3 - Le temps de préparation autorisé sur le terrain sera de 3 min à partir de l'annonce du match par la table de marque. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 min pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre.

8.4 - Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.

8.5 - Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou autres.

8.6 - Les joueurs participants acceptent d'être pris en photo et vidéo à des fins promotionnelles pour le club organisateur.

8.7 - Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.